



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
30 juin 2014**

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 30 juin 2014 à 20h30 en Mairie.

**Présents :**

BRUNEL Laurent, Maire - FAURE Guy, 2<sup>ème</sup> adjoint - DUCLAUX Eric, 3<sup>ème</sup> adjoint - BERNE Nadine, 4<sup>ème</sup> adjointe - PEYROT Stéphane - MARTINON Catherine - DEBAUD Laetitia - DUNOGIER Jacques

**Procurations :**

PEYROT Céline à DEBAUD Laetitia  
TRAVERSIER Michèle à BRUNEL Laurent  
CLUZEL Michel à BERNE Nadine

**Absents:**

BESSON Eric, RAMDANI Frédéric, CHANAL Ludovic, BERTONNIER Pascale

**Secrétaire de séance :**

FAURE Guy

**Création d'une régie à la bibliothèque**

Le Conseil Municipal a décidé d'instituer une régie de recettes auprès du service bibliothèque de Plats au 1, place de l'Eglise.

La régie encaissera les produits suivants :

Abonnements « adultes »

Les recettes désignées ci-dessus sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : Chèques

2° : Numéraires

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un reçu et d'une carte de bibliothèque.

Le régisseur est M. Guilbot Alain, sa suppléante est Mme Peyrot Céline.

La coordonatrice est Mme Martinon Catherine.

Les personnes en charge du fonctionnement de la bibliothèque sont toutes bénévoles.

Voté à l'unanimité

**Mise en place du service cantine / garderie le mercredi**

Suite au sondage effectué auprès des parents quand à leurs besoins en cantine garderie le mercredi, le conseil a décidé d'instaurer ce service.

La garderie sera donc ouverte à partir de 7h00 jusqu'à 9h00 et la cantine fonctionnera jusqu'à 13h30, heure à laquelle, au plus tard les enfants devront être récupérés.

Les tarifs sont les mêmes que pour les autres jours de la semaine :

Garderie de 7h00 à 9h00 : 1.80 €

Cantine : 3.90 € le repas

1.95 € à partir du 3<sup>ème</sup> enfant ou pour les enfants allergiques qui apportent leur repas.

Gratuit pour le 4<sup>ème</sup>

Cette décision est prise pour la période septembre / décembre.

Elle sera réexaminée en Conseil et le maintien ou l'arrêt de ce service sera décidé au vu de la fréquentation.

Pour : 7

Contre : 4